

Echirolles, le 28 juin 2010

Communiqué

La ville d'Echirolles met en œuvre un plan d'actions sur la question des antennes relais de téléphonie mobile

Environ 45 000 antennes relais de téléphonie mobile sont en service sur le territoire français et les questions soulevées quant à leurs potentiels effets nocifs en termes de santé se posent tout naturellement à l'échelle nationale.

Interrogée notamment par des habitants du Floréal, la ville d'Echirolles, qui avait déjà délibéré sur les antennes relais de téléphonie mobile le 24 mars 2009, rappelle donc sa position à ce sujet et les dispositions qu'elle compte prendre pour contribuer à une totale transparence dans ce domaine.

Le sujet étant complexe, aucune étude n'ayant à ce jour établi de manière irréfutable une certitude scientifique sur la nocivité supposée de telles installations, la ville d'Echirolles va mettre en œuvre un plan d'actions pour approfondir sa connaissance, la partager avec les habitants et prendre les décisions qui s'imposent.

Ce plan d'actions comprend quatre orientations fortes :

- ☒ recensement complet et précis, dans un premier temps, de l'ensemble des antennes relais présentes sur le territoire à partir d'un travail de terrain et des éléments déjà disponibles
- ☒ mobilisation de l'ensemble des opérateurs présents sur la ville à la fois pour obtenir des mesures par des laboratoires extérieurs et définir quelles modalités de collaboration peuvent être envisagées;
- ☒ bilan complet de la « littérature » existante sur le sujet. Il s'agit d'arriver à se forger une conviction aussi complète que possible sur cette problématique
- ☒ analyse croisée des expériences menées par d'autres collectivités à la fois dans l'agglomération et au niveau national en matière d'antennes relais.

Ce diagnostic complet va être engagé pour une période de six mois afin de permettre à la Ville de répondre à toute question sur les antennes relais de son territoire, mais également d'élaborer une sorte de charte des bonnes pratiques en la matière.

Dans sa délibération du 24 mars 2009, le Conseil municipal s'était engagé, pour toutes nouvelles implantations d'antennes dont il a connaissance, à demander aux opérateurs concernés la tenue d'un processus de concertation avec les riverains, et notamment la diffusion complète des caractéristiques détaillées de l'installation envisagée.

Il est également rappelé que si la Ville a pour responsabilité d'assurer la sécurité, la tranquillité et la salubrité sur le territoire, au vu du code général des collectivités territoriales, elle ne dispose toutefois pas d'un droit de regard particulier vis-à-vis de l'installation et des caractéristiques précises des antennes. Il n'existe notamment pas d'obligation de permis de construire systématique. La Ville est ainsi liée à la volonté propre de l'opérateur d'être transparent quant à ses installations.

Le refus est seulement possible lorsque les travaux projetés ne sont pas « conformes aux dispositions législatives et réglementaires relatives à l'utilisation des sols, à l'implantation, la destination, la nature, l'architecture, les dimensions, l'assainissement des constructions et à l'aménagement de leurs abords, et s'ils n'étaient pas compatibles avec une déclaration d'utilité publique », selon le

code de l'urbanisme.

S'agissant d'une problématique d'envergure nationale, l'Agence nationale des fréquences (ANFR) est notamment chargée de vérifier la conformité des antennes relais à la réglementation.

Dans ce contexte, la Ville réaffirme donc à la fois sa préoccupation d'une indispensable prise en compte des questions de santé publique, son souhait de contribuer à de bonnes pratiques locales dans la limite de ses prérogatives, son exigence que ces questions importantes fassent l'objet d'une position nationale claire dans le cadre du Grenelle des ondes.

La Ville souhaite, en effet, sur toutes ces problématiques, pouvoir communiquer en toute transparence avec les Echirollois, en s'appuyant sur les éléments et les mesures les plus objectifs possibles, tout en garantissant l'application du principe de précaution.

Contact-presse : Bruno Cohen-Bacrie cohenbac@ville-echirolles.fr
04 76 20 56 34